

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MARS 2007

A l'ouverture de la séance, le compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2007 a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

N° 016.07 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Des propriétaires d'immeubles bâtis, dont la liste est dressée ci-dessous, ont fait valoir leur intention de vendre des biens qui sont soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) prévu aux articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme.

ADRESSE ET SECTION CADASTRALE DES IMMEUBLES	VENDEURS
Immeuble bâti sis : Impasse Rasibus/393 av. du Pont Napoléon Section BH n° 183 ET 176 d'une superficie totale de 891m ₂	BURON Jean, BURON Agnès, BURON Murielle Héritiers de BURON Simone 8 rue de l'Ouche – 79300 BRESSUIRE
Immeuble non bâti sis : ZI de Méron – zone acti parc Section D n° 2036 2037 2039 - superficie de totale 29 408 m ₂	SODEMEL 79 rue Desjardins 49000 ANGERS
Immeuble non bâti sis : ZI de Méron – zone acti parc Section D n° 2033 superficie de 29 981 m ₂	SODEMEL 79 rue Desjardins 49000 ANGERS
Immeuble non bâti sis : ZI - rue des Nautilus BM 1184 (tiré du BM 1166) superficie de 836 m ₂	SCI BBI – BOURON Marie-Ange /BLONDEAU Françoise Rue des Nautilus 49260 Montreuil-Bellay
Immeuble bâti sis : 417 rue Nationale Section BH n° 2 superficie de 380 m ₂	BOCHE Jean-Paul 10 rue d'Alsace Saumur BOCHE DOLIVET Jacqueline 26 quai Carnot Saumur
Immeuble bâti sis : 516 rue Nationale Section BK n° 135- superficie de 190 m ₂	PITON GUIBERT Reine et Mme BUTON PITON Colette
Immeuble bâti sis : Impasse du Cimetière Section BH n° 549 d'une superficie de 3868 m ₂	MARTON Michel et son ép. DRAPEAU Marie Antoinette 2 Place des Ormeaux – 49260 Montreuil-Bellay
Immeuble bâti sis : 213 chemin de Rochefort Section AR n° 407 d'une superficie de 1641 m ₂	RENARD Maurice et son ép. GUERIN Aline 213 Chemin de Rochefort - 49260 Montreuil-Bellay
Immeuble bâti sis : 41 rue Chèvre Section AR n° 198 338 210 d'une superficie totale de 1418 m ₂	BOIDRON Martial et BOIDRON Marcel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RENONCE au droit de préemption sur les biens cités plus haut.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les documents d'urbanisme correspondants.

N° 017.07 - FESTIVAL DE LA BANDE DESSINEE – DEMANDE DE PRISE EN CHARGE D'UN PRIX

L'association au Cœur des Bulles sollicite la ville de Montreuil-Bellay pour la prise en charge de la création d'un prix symbolisé par une sculpture de Miranda ROUX.

Le coût de ce projet est arrêté à 1 432 € TTC pour la 1^{ère} année (création, moulage...) et environ 500 € TTC pour chacun des 7 autres tirages autorisés.

Le bureau d'adjoints, réuni le 13 mars dernier, a émis un avis défavorable à cette demande formulée tardivement et en dehors de la procédure de subvention mise en place pour justement éviter la prise de décisions isolées du cadre général de la discussion sur les subventions.

Il est par contre signalé que cette demande pourrait être réexaminée en 2008, après discussion avec les responsables de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition du bureau d'adjoints.

Monsieur Jean-Luc POUPIN entre en salle de séance après le vote de la délibération ci-dessus.

N° 018.07 - BUDGET GENERAL – COMPTE DE GESTION 2006

Mme GILLET-GUILBAULT, trésorière municipale, présente le compte de gestion 2006 de la commune

Vu

- les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2006,
- les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats de paiement,
- le compte de gestion dressé par le trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ainsi que l'état de l'actif ;

Vu la reprise, dans les écritures du Trésorier, du montant :

- de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005,
- de tous les titres émis,
- de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Vu l'exécution de toutes les opérations d'ordre prescrites dans les écritures du Trésorier ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant enfin des valeurs inactives sur la comptabilité,

Après en avoir délibéré, la trésorière municipale ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECLARE que le compte de gestion, dressé par le Trésorier pour l'exercice 2006, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 019.07 - BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Le compte administratif 2006, sur présentation du budget primitif 2006, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		443 936,09		601 672,59		1 045 608,68
Opérations de l'exercice	4 020 375,92	4 593 042,35	1 453 934,37	1 440 517,38	5 474 310,29	6 033 559,73
TOTAUX	4 020 375,92	5 036 978,44	1 453 934,37	2 042 189,97	5 474 310,29	7 079 168,41
Résultat de clôture		1 016 602,52		588 255,60		1 604 858,12
Restes à réaliser	-	-	2 529 803,19	1 447 671,02	2 529 803,19	1 447 671,02
TOTAUX CUMULES	-	1 016 602,52	2 529 803,19	2 035 926,62	2 529 803,19	3 052 529,14
RFSIII TATS		1 016 602,52	493 876,57			522 725,95

Après avoir :

- CONSTATÉ les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNU la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETÉ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Considérant que le compte administratif 2006 est conforme au compte de gestion 2006.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Jean MAINFROY, 2^{ème} adjoint, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2006.

N° 020.07 - BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2006

Au regard des résultats du compte administratif précédemment approuvé et conformément à l'instruction comptable, l'affectation définitive de l'excédent de fonctionnement s'élevant à 1 016 602.52 € pour l'exercice 2006, pourrait s'opérer de la manière suivante :

- pour partie, soit 493 876.57 € sur le financement des dépenses d'investissement (compte 1068 du budget 2007 « excédent de fonctionnement capitalisé ») ;
- pour solde, soit 522 725.95 € pouvant être repris en section de fonctionnement au budget primitif 2007 (compte 002 du budget 2007 « excédent de fonctionnement reporté »).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2006 telle que présentée ci-dessus.

N° 021 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2007

Les membres de la commission des finances, réunis le 23/02/2006, proposent au conseil municipal l'attribution des subventions aux associations suivantes, reconnues d'utilité publique ayant fourni les renseignements et justificatifs demandés :

ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE SPORTIF	29 147 €
Union Athlétique Montreuillaise Omnisport	25 700 € (1)
Centre Médico-sportif.....	700 €
Collège Calypso Section sportive et locale football.....	2 747 €

ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE CULTUREL..... 25 145 €

Montreuil Sur Scène	
Atelier théâtre "Entre Nous"	475 € (2)

Cirta	305 €
Broderie d'aujourd'hui	75 €
Commune Libre de Saint Hilaire le Doyen	600 €
A.D.A.S.E.C. – Festival.....	11 430 €
Au Cœur des Bulles – Festival Bande Dessinée	3 050 €
Amicale Photo.....	600 €
Amis du Bon Cinéma (A.B.C.).....	200 €
Club Détente et Loisirs.....	200 €
Montreuil- au-Cœur.....	1 000 €
Association d'animation touristique.....	5 960 € (3)
Abus Culturel	750 €
Association de Protection de l'environnement et du Patrimoine.....	400 € (4)
Carrefour Anjou Touraine Poitou	100 €

PARTICIPATION AUX ORGANISMES SOCIAUX..... 322 980 €

C.C.A.S.....	10 670 € (5)
Centre Social	312 310 €
<i>Animation Globale</i>	<i>113 760 €</i>
<i>Halte garderie Multi-accueil.....</i>	<i>121 900 €</i>
<i>Centre de Loisirs maternel</i>	<i>36 900 €</i>
<i>Garderie Périscolaire</i>	<i>17 400 €</i>
<i>Secteur jeunes/Animations.....</i>	<i>5 650 €</i>
<i>Secteur jeunes/poste animateur.....</i>	<i>11 400 €</i>
<i>Ludothèque.....</i>	<i>2 700 €</i>
<i>Atelier parents/enfants</i>	<i>2 600 €</i>

ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE SOCIAL 21 300 €

Gestion du Centre Aéré (vacances scolaires).....	3 860 €
Gestion du Centre Aéré (mercredi)	9 000 €
Garderie Périscolaire "Les petits Loups"	3 200 € (6)
Montreuillais Sans Frontière	305 € (7)
Intersyndicale.....	235 €
A.S.P.F.A.....	1 200 €
Association des conjoints survivants.....	130 €
Aide à Domicile en Milieu Rural	2 800 €
Croix Rouge Française	155 €
Prévention routière	105 €
Association Maison d'arrêt d'Angers.....	310 €

ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE EDUCATIF..... 55 883 €

Ecole de Musique	6 460 € (8)
Association des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques	6 949 € (9)
OGEC Ecole Sainte Anne	41 934 € (10)
U.S.E.P – Ecole des Remparts.....	540 € (11)

FEDERATION VITICOLE 2 115 €

Participation à la réalisation d'un panneau touristico-viticole	2 115 €
-----------------------------------------------------------------------	---------

(1) dont 3 500 € pour les courses de l'UAM Cyclisme

(2) Sous réserve de justifier de représentations à la Closerie sur un week-end entier (1 spectacle le samedi et un le dimanche)

(3) Incluant la prise en charge de l'animation du concert d'inauguration du Mail

(4) Prix spécial de la ville « Peintres dans la ville »

(5) Inscription au compte 65736

- (6) Sous réserve de fourniture de tous les documents justificatifs (bilan d'activité, compte de résultat, budget prévisionnel)
- (7) Aide attribuée au bénéfice du Bénin
- (8) 170 € par élève de Montreuil-Bellay pour une année
- (9) 5 467 € maximum pour les classes découvertes et 1 482 € maximum pour les fêtes de Juin et de Noël.
(dans le cadre de la convention. Versement sur factures justificatives)
- (10) Dont 909 € maximum pour les classes découverte et 246 € maximum pour les fêtes de l'école (juin et Noël).
- (11) pour frais de déplacement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. François ROY, trésorier d'une association, ayant quitté la salle :

- ADOPTE l'attribution des subventions aux associations citées ci-dessus pour un montant total de 456 570 € ;
- DIT que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2007 au compte 65748.

N° 022.07 - TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES 2007

Monsieur le Maire propose les nouveaux taux des taxes locales conformément au débat budgétaire, comportant une augmentation de 1 %, soit :

- Taxe d'habitation : 15,78 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 28,30 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 46,60 %

Par un vote à main levée, le Conseil Municipal, à la majorité : 18 voix pour, 1 abstention et 1 opposition :

- VOTE les taux des trois taxes directes locales tel qu'indiqué ci-dessus.

N° 023 - BUDGET PRIMITIF 2007

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2007 de la commune, joint en annexe,

Par un vote à main levée, le Conseil Municipal, à la majorité : 19 voix pour et 1 abstention :

- FIXE à 441 685 € le montant de l'enveloppe de l'emprunt à réaliser pour le financement des opérations nouvelles d'équipements en 2007 dont 212 000 € en court terme TVA pour les besoins de la maison de l'enfance.

- VOTE le Budget Primitif 2007 communal, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

En section de fonctionnement à la somme de.....	4 853 095.46 €
En section d'Investissement à la somme de	1 314 623.35 €
+ Restes à réaliser et résultat 2006.....	+ 2 529 803.19 €
Total section d'investissement.....	3 844 426.54 €
TOTAL BUDGET 2007	8 697 522.00 €

N° 024.07 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la ville de Montreuil-Bellay verse au prêtre une indemnité de gardiennage de l'église dont le montant maximum est arrêté par Monsieur le ministre de l'intérieur pour l'année 2007 à 460.85 €.

Dans ce cadre, sachant que l'indemnité versée était de 445 € en 2004, 447 € en 2005, 450 € en 2006, elle pourrait donc être fixée à 460 € en 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le montant de **460 €** d'indemnité versée au prêtre en 2007 pour le gardiennage de l'église.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2007

N° 025.07 - REMPART DE LA PERRUCHE – TRAVAUX DE RESTAURATION – TRANCHE 2

Dans le cadre de la restauration du patrimoine, le conseil a retenu la réfection des remparts de la promenade Guillaume d'Arcourt.

La première tranche du boulevard de l'Ardenne au droit de la propriété POTIER pour un montant de 90 227 € TTC (subventionnée à 75 %) a été inscrite au budget 2006 et sera engagée dès réception de l'accord de subvention du Conseil Général.

La seconde tranche du droit de la propriété LALLERON au droit de la propriété GOURAUD d'un montant de 90 898.40 € TTC peut faire l'objet du même montage financier, la DRAC ayant notifié son intention de maintenir son financement à 35 %.

Dans le cadre de la politique du maintien du patrimoine historique, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre cette opération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser la 2nde tranche des travaux de restauration des remparts sur l'année 2007 pour un montant de 90 898.40 € TTC.
- SOLLICITE des co-financements auprès de la DRAC à hauteur de 35 %, du Conseil Général et du Conseil Régional des Pays de la Loire à hauteur chacun de 20 % du coût HT de l'opération.
- ARRETE le plan de financement tel qu'il suit :

Drac 35 %	26 627,00
Conseil Général 20 %	15 200,40
Conseil Régional 20 %	15 200,40
Charge municipale	33 870,60

- DIT que les crédits sont inscrits à l'opération n° 127 du budget 2007,
- DIT que les travaux seront engagés à réception des accords de subvention,
- CHARGE Monsieur le Maire de mener toute démarche utile à cette opération.

N° 026.07 - ASSOMPTION DE LA VIERGE – TRAVAUX DE RESTAURATION DU CADRE

Dans le cadre de la restauration du patrimoine mobilier, la collectivité est engagée depuis plusieurs années dans la restauration des tableaux de la collégiale.

Après l'achèvement de la restauration d'un premier tableau de l'assomption de la vierge en 2006, il est proposé de restaurer en 2007 le cadre régence d'un second tableau dénommé "l'assomption de la vierge". Ces travaux peuvent être subventionnés à 50 % par la D.R.A.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à la restauration du cadre du tableau "l'assomption de la vierge».
- SOLLICITE l'aide de l'Etat pour cette opération à travers les services de la DRAC à hauteur de 50 % du montant HT soit 930 €.

- DIT que les crédits sont inscrits à l'opération n° 127 du budget 2007.
- CONFIE les travaux à M. DAVID Sébastien - 37 210 VERNOU S/ BRENNE - pour un montant de 2 224.56 € TTC.
- DIT que les travaux ne seront engagés qu'après l'accord de subvention.
- CHARGE Monsieur le Maire de mener toute démarche utile à cette opération.

N° 027.07 - PERSONNEL COMMUNAL – BON D'ACHAT DE VETEMENT

Par délibération n° 93.01 du 8 juin 2001, le montant du bon d'achat alloué à certaines catégories de personnel (services administratifs : 11 - centre de culture : 2 - éducateur sportif des écoles : 1 - responsables des services techniques : 2) depuis de nombreuses années a été porté à 500 francs.

Au passage à l'euro la valeur de ce bon est de 76.22 €, dans le cadre de la discussion budgétaire, il est proposé de le porter à un montant s'élevant à 80,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE cette proposition et DECIDE que le montant du bon d'achat sera de 80 €.
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 60636 du budget 2007.

N° 028.07- AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA MEDIATHEQUE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 21 mars 2007 pour analyser les différentes candidatures de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du secteur de la médiathèque dont la réalisation a été programmée ainsi :

- **tranche ferme** boulevard des Marronniers sur la section comprise entre le carrefour avec la rue Estienvrin et le carrefour de la Poste : 31 décembre 2008 (estimation travaux 390 000€ HT).

-**tranche conditionnelle n°1** rue de Méron sur la section comprise entre Le carrefour de la Poste et le boulevard Jean Mermoz : 31 décembre 2009 (estimation travaux 250 000€ HT).

-**tranche conditionnelle n°2** rue Estienvrin sur la section comprise entre la place G. Amy et l'avenue Duret, le boulevard de l'Ardiller sur la section comprise entre l'avenue Duret et la rue Estienvrin incluant la place G. Amy et les espaces extérieurs de la médiathèque F. MITTERRAND : 31 décembre 2010 (estimation travaux 950 000€ HT).

Conformément à la délibération du 09 février 2007 n° 008.07, la procédure a été lancée sous la forme de la procédure dite « adaptée ». La publicité a été diffusée dans la presse « Courrier de l'Ouest » 49 et 79 le 12 février 2007.

25 dossiers ont été retirés et 8 plis ont été remis dans les délais.

La classification des offres s'est faite en fonction de trois critères : les Références (40 % de la note) les Moyens et compétences (30% de la note) et les Honoraires (30% de la note).

A l'issue des délibérations, la commission propose de retenir l'offre de GUENEAU-MELIS classée 1^{ère} avec une note de 9.35 sur 10. Il est précisé que les notes s'échelonnent de 9.35 à 5.20.

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération municipale n°118-06 du 9 novembre 2006 relative aux marchés publics,
Vu le procès verbal établi par la commission d'ouverture des plis en date du 21 mars 2007,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre GUENEAU-MELIS pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du secteur de la médiathèque.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le marché correspondant.
- CHARGE Monsieur le Maire de conduire toutes démarches relatives à cette opération.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Crédits de fonctionnement scolaires

Jean-Luc BOURNEL, rapporteur de la commission « Education et Education Sportive » expose aux membres du Conseil Municipal, pour information, le tableau des inscriptions budgétaire scolaires spécifiques

	2004	2005	2006	prop bp 07
6067 - Fournitures scolaires	22 070	23 060	22 865	22 815
Forfait élève (1)	18 350	19 150	18 905	18 785
BCD	1 530	1 530	1 530	1 530
Manuels scolaires	1 740	1 930	1 980	2 050
RASED	450	450	450	450
606328 - Com sport-éducation	8 100	7 400	6 850	4 500
Petit matériel	2 500	2 100	1 650	2 200
Musique-Sport	600	300	200	650
Imprévus	5 000	5 000	5 000	1 650
6248 - Déplacements scolaires	5 500	5 500	5 500	4 500
Total	35 670	35 960	35 215	31 815

La séance est levée à 20 H 30

Le Secrétaire de Séance
Jean MAINFROY